



**AVIS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS
(SERVICE DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)**

**République Démocratique du Congo
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
Cellule Infrastructures**

**Projet d'Aménagement de la route Tshikapa – Mbuji Mayi, section Tshikapa – Kamuesha
et de réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes.**

**Recrutement d'un consultant individuel (Ingénieur routier) pour la réalisation de l'audit
technique du projet**

Secteur : Transport
Référence des accords de financement : Don FAD n°2100155028819
N° d'Identification du Projet : P-CD-DB0-009
AMI N° : 03/MITP/CI/BAD/2020

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) sous forme de don pour couvrir le coût du projet d'aménagement par bitumage de la route Tshikapa – Mbuji-Mayi, section Tshikapa – Kamuesha (87 km), et de réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes, dans la province du Kasai. et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ces dons, pour financer le contrat de prestations de services d'un Consultant Individuel (Ingénieur routier) pour la réalisation de l'audit technique du projet.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'examen des dossiers techniques et de la qualité des Dossiers d'Appels d'Offres des travaux fournis par les consultants dans le respect des règles de l'art, (ii) l'analyse de tout le processus d'exécution, de contrôle et de suivi des travaux, (iii) le suivi de la conformité des prestations aux critères décrits dans le manuel des procédures et le document de préparation de projet, (iv) l'appréciation de l'efficacité de la dépense effectuée et (v) s'assurer que les opérations sont conformes à ce qui a été prévu lors de l'évaluation du projet.
3. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » invite les Consultants Individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations concernées : Curriculum Vitae à jour, Photocopies des diplômes requis, et autres attestations de formations complémentaires.

Pour répondre aux exigences de la mission, l'auditeur devra présenter au moins le profil suivant :



- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en Génie civil, BTP ou autres formations d'un niveau et contenu équivalents ou pertinents ;
 - Avoir une expérience générale minimale de 10 ans dans la gestion des projets, et avoir assumé des responsabilités dans les projets de développement financés par les bailleurs de fonds, notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union européenne ;
 - Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conduite de projets de route revêtue en appui à la maîtrise d'ouvrage et/ou en qualité de maître d'œuvre ;
 - Justifier d'une expérience d'au moins trois (3) ans dans la conduite de projets de route en terre et réhabilitation des infrastructures rurales connexes en appui à la maîtrise d'ouvrage et/ou en qualité de maître d'œuvre ;
 - Avoir réalisé au moins deux missions d'audit technique des chantiers similaires ou d'évaluation ou de contrôle et surveillance de projets (routes revêtues, routes en terre et infrastructures agricoles et rurales connexes), dont au moins une comme Chef de mission au cours des dix (10) / huit (8) dernières années dans le secteur routier ;
 - Justifier d'au moins une expérience pertinente de trois (3) ans dans l'élaboration des documents de passation des marchés d'un montant d'au moins 5 millions de USD basés sur les modèles des principaux bailleurs de fond multilatéraux (BAD, BM et UE) ;
 - Avoir une bonne maîtrise des logiciels de traitement de texte et tableur (Word et Excel) ;
 - Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit.
4. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir.
5. Les Consultants (Individuels) intéressés peuvent obtenir les termes de référence de cette mission et informations supplémentaires à l'adresse de la **Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, sise au 70 A, Avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe, Kinshasa - République Démocratique du Congo**. Tél. : (+ 243) 81 010 26 81/ (+ 243) 99 315 22 26, E-mail : info@celluleinfra.org, Site web : www.celluleinfra.org, aux heures suivantes d'ouverture de bureaux : du lundi au vendredi de 09h00' à 12h00' et de 13h00' à 15h30' (heure locale, TU+1).
6. Les expressions d'intérêts écrites en langue française doivent être déposées en version papier à l'adresse physique mentionnée ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse recrutement.ci@celluleinfra.org, au plus tard **le 04/02/2020 à 14h00'** (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «**AMI N° 03/MITP/CI/BAD/2020-Recrutement d'un Consultant Individuel (Ingénieur Routier) pour la réalisation de l'audit technique du projet**».



Théophile NTELA LUNGUMBA
 Coordonnateur

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère des Infrastructures et Travaux Publics Cellule Infrastructures

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE TSHIKAPA – MBUJI MAYI SECTION TSHIKAPA – KAMUESHA ET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES ET RURALES CONNEXES.

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DE D'UN CONSULTANT (INGENIEUR ROUTIER) POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET

1. CONTEXTE GENERAL

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) sous forme de don pour couvrir le coût du projet d'aménagement par bitumage de la route Tshikapa – Mbuji-Mayi, section Tshikapa – Kamuesha (87 km), et de réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes, dans la province du Kasai.

N° du projet	N° Don	Montant (en UC)	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date d'achèvement	Date dernier décaissement
P-CD-DB0-009	2100155028819	74000000	26.03.2015	26.03.2015	31.12.2019	31.12.2019

L'objectif sectoriel de ce projet est de contribuer au désenclavement des provinces du Kwango, Kwilu, Kasai et Kasai Central et à leur connexion à la Ville province de Kinshasa, capitale de la RDC, et à la réduction de la pauvreté de la population.

Spécifiquement, le projet vise à améliorer le niveau de service de la chaîne logistique de transport sur l'axe routier Kinshasa-Kikwit-Batshamba-Tshikapa-Kananga ainsi que les conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet par l'accroissement substantiel du taux d'accès aux services de base ainsi que par la génération des revenus pour les familles pauvres et les personnes vulnérables, dont les femmes.

Le projet s'articule autour de trois composantes, à savoir : (i) Infrastructures ; (ii) Renforcement des capacités et études ; et (iii) Gestion et suivi du projet.

Au titre de la composante « infrastructures », le projet porte sur l'aménagement par bitumage de l'axe Tshikapa-Mbuji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha (87 km), et la réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes.

La composante « renforcement des capacités et études » vise la consolidation de la qualification technique d'intervention du personnel des services déconcentrés des ministères d'appui au développement rural et l'amélioration de leurs capacités logistiques et conditions de travail pour accroître la qualité des services rendus en termes de planification, d'exécution et de suivi des programmes de développement indispensables à la mise en œuvre du présent projet et la réalisation de ses objectifs dans de bonnes conditions.

Cette composante vise également l'amplification de l'impact socio-économique du projet à travers un appui aux autres partenaires locaux concernés pour leur permettre d'accéder aux nouvelles technologies, étendre les superficies agricoles exploitées et accroître la productivité des terres et la disponibilité des denrées alimentaires sur le marché local.

Cette composante prévoit enfin la réalisation de l'étude de faisabilité de la route Tshikapa-Mungamba- Kamonia-Kamako et de la section Mungamba-Muandomba-Kandjaji sur 219 km constituant la RP706, toutes deux débouchant à la frontière angolaise. Cette étude permettra à la RDC de disposer d'un dossier technique afin de décider sur le tronçon à retenir pour la recherche

des financements nécessaires aux travaux de cet important axe.

La composante « gestion et suivi du projet » permet d'assurer le fonctionnement de l'organe d'exécution du projet, d'organiser le suivi-évaluation de l'impact ainsi que les audits du projet mais aussi d'assurer les indemnités des populations affectées négativement par le projet.

Les questions du genre, de la prévention routière, de la lutte contre le SIDA, de la fièvre Ebola et de la protection de l'environnement seront intégrées de manière transversale dans ces trois composantes.

Les résultats attendus aux termes du projet sont les suivants :

- Les tronçons de la route nationale et des pistes rurales connexes sont aménagés;
- Les infrastructures agricoles et rurales connexes sont réalisées ;
- Les études sont réalisées ;
- Les capacités des bénéficiaires sont renforcées ;
- Les centres et plates-formes multifonctionnels mis en place sont opérationnels ;
- La gestion et le suivi du projet sont assurés.

Dans le cadre de la composante « Gestion et suivi du projet », il est prévu la réalisation de l'audit technique du projet, objet des présents termes de références. Pour ce faire, la Cellule Infrastructures se propose de recruter un Consultant Ingénieur routier qui réalisera cette mission d'audit technique, en collaboration avec un autre Consultant, Expert en Passation des Marchés.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif général de l'audit technique est de donner au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Oeuvre et au Bailleurs des fonds (la Banque Africaine de Développement), un avis qualifié sur la véracité des éléments fournis par les entreprises et les missions de contrôle du point de vue de la qualité des travaux et de l'adéquation des procédures mises en place avec les objectifs de qualité attendus.

Plus spécifiquement, l'audit technique couvrira toutes les activités de travaux ainsi que les dossiers des études techniques commanditées par le maître d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji-Mayi (section Tshikapa-Kamuesha) et de réhabilitation des infrastructures rurales connexes pour lesquelles l'auditeur devra, notamment :

- examiner les dossiers techniques et la qualité des Dossiers d'Appels d'Offres des travaux fournis par les consultants dans le respect des règles de l'art et ;
- procéder à l'analyse de tout le processus d'exécution, de contrôle et de suivi des travaux ;
- s'assurer de la conformité des prestations aux critères décrits dans le manuel des procédures et le document de préparation de projet ;
- permettre d'apprécier l'efficacité de la dépense effectuée ;
- s'assurer que les opérations sont conformes à ce qui a été prévus lors de l'évaluation du projet.

3. CONTENU DE LA MISSION

L'Audit technique portera sur (i) l'exécution et la gestion des marchés des études techniques et des travaux ; (ii) le système d'acquisition des services ; (iii) l'évaluation des contrats achevés et non achevés, iv) l'atteinte des objectifs, des résultats intermédiaires et de fin de projet, et v) l'environnement du projet.

A cet effet, l'auditeur technique devra :

a) Au niveau des études techniques

- S'assurer que le processus de supervision par la Cellule Infrastructures (CI) permet de garantir la qualité des études confiées aux bureaux d'études ;

- Vérifier la consistance des études techniques réalisées et apprécier la pertinence technique et économique des solutions préconisées par les bureaux d'études et la conformité des ouvrages projetés avec ce qui est prévu dans les documents du projet ;
- Vérifier la conformité et la qualité des dossiers d'études, à savoir : les rapports provisoires, les dossiers d'exécution et les Dossiers d'Appel d'Offres ;
Pour les DAO, vérifier que le dossier proposé est complet, conforme aux dossiers types de la BAD et que les critères d'évaluation des offres sont pertinents et clairs.

b) Au niveau de l'exécution des travaux :

Pour les chantiers et dans la limite du temps disponible pour les missions :

Première étape :

- Donner une description quantifiée et simple des infrastructures auditées ;
- Vérifier la conformité des travaux et de leurs coûts avec les documents du projet ; le cas échéant, analyser le dépassement de coût par type de travaux, catégorie de prestataire, en tenant compte du montant du marché ;
- S'assurer de la qualité des travaux, de leur conformité avec les plans d'exécution et du respect des termes des contrats à tous les niveaux.

Les aspects de qualité d'achèvement des travaux devront être déterminés sur la base d'observations visuelles au cours desquelles l'auditeur analysera la matérialité et la qualité des plans d'exécution ou de récolement et leur correspondance avec les travaux réellement effectués.

Ces contrôles et analyses s'effectueront pour l'essentiel selon des opérations techniquement simples : relevés sur site, mesures, photos, calculs de vérification sur la base des relevés et des documents produits par l'entreprise et la mission de surveillance des travaux.

- S'assurer de la recevabilité des décomptes émis par l'entreprise chargée des travaux et approuvés par la mission de contrôle des travaux, Maître d'œuvre, et le Maître d'Ouvrage : à cet effet, vérifier les prix unitaires des décomptes par rapport aux marchés, ainsi que le montant des travaux réellement exécutés ;
- Vérifier l'organisation des chantiers, la tenue des réunions de chantier (voir les procès-verbaux de réunion et les rapports de chantier) ;
- Vérifier l'existence et la bonne tenue des rapports de chantier, des ordres de services, la justification des éventuels avenants ainsi que les différentes réceptions ;
- Vérifier également que les expertises nécessaires sont recherchées et utilisées à temps pour résoudre les problèmes et détails techniques.

Deuxième étape :

- Vérifier les délais d'exécution des travaux réalisés et en cours par rapport aux délais contractuels. En cas d'éventuel retard constaté dans le cadre d'une prestation, analyser les causes d'un tel retard et les dispositions qui ont été prises pour sa résorption et l'application des pénalités éventuelles ;
- Vérifier si les clauses des marchés sont respectées à chaque étape décisive, notamment au démarrage, lors de l'exécution, à la réception provisoire et à la réception définitive. Il s'agira notamment de vérifier les dates réelles des actions à réaliser et des documents à fournir par rapport à ce qui est prévu au contrat ;
- Préparer un tableau de synthèse pour chaque marché analysé indiquant le type de prestations, le montant total, la catégorie de prestataires, le retard encouru le cas échéant et la conformité avec les clauses contractuelles ;

c) *Au niveau du suivi et du contrôle des travaux:*

- S'assurer du bon fonctionnement et du caractère opérationnel de la mission de contrôle des travaux, en conformité avec ses termes de référence et avec les usages en matière de contrôle de travaux.

En particulier, l'auditeur vérifiera que les réclamations éventuelles soumises par l'entreprise sont évaluées avec diligence par la mission de contrôle et que des recommandations appropriées sont faites au Maître d'Ouvrage concernant leurs validités ;

- S'assurer que toutes les factures, autorisations, justifications de variations, certificats de réception, etc. sont disponibles et bien classés et que les paiements ont été effectués conformément aux termes du marché et dans les limites convenues.
- Veiller à ce que chaque marché fasse l'objet d'une évaluation intermédiaire et finale dans le but de tirer des leçons pour le futur ;

d) *Au niveau de la passation des marchés, l'auditeur devra :*

- Evaluer l'efficacité des intervenants en matière de respect des délais des différentes étapes de la procédure de passation des marchés par rapport aux objectifs fixés, notamment dans le plan de passation des marchés (PPM) ;
- Vérifier le processus de notification et de signature des contrats, la conformité des contrats signés avec le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que l'étendue et la période d'exécution prévue dans le projet avec l'Offre du soumissionnaire gagnant ; et
- Evaluer la qualité des prestataires retenus et les bases de leur sélection.

e) *Au niveau de la gestion des Contrats, l'auditeur devra :*

- Vérifier la validité des contrats des travaux, Garanties de Bonne Exécution et des Garanties de Restitution d'Avance ;
- Vérifier que les contrats de travaux sont couverts d'assurances requises.

4. MODALITES D'EXÉCUTION DE LA MISSION

La mission se déroulera au courant de la période allant dès la notification du Contrat jusqu'au 31 décembre 2020, date correspondant à la fin du projet.

Elle comprendra au total deux missions, soit une mission au démarrage des prestations et une deuxième mission cinq mois avant la fin du projet pour permettre au Maître d'Ouvrage de disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations formulées.

Chaque visite aura une durée de 20 jours calendriers comprenant les jours de voyage par avion et par route ainsi les jours de concertation avec le Maître d'Ouvrage.

Il est précisé que le nombre de visites et leurs durées respectives définies ci-dessus sont donnés à titre indicatif.

L'organisation des missions d'audit sur le terrain et leur nombre pourront être modifiés d'un commun accord entre la Coordination du projet au niveau du projet et le Consultant en fonction des problèmes rencontrés et des besoins réels dans les limites du nombre total des jours prévus.

La rédaction de chaque rapport est estimée à 5 jours par visite à compter de la date de retour de la mission ; et tandis que la rédaction d'un rapport final de fin de contrat est fixée à 6 jours à compter de la prise en compte et intégration des observations du Client sur le rapport provisoire.

Le tableau ci-dessous présente la **récapitulation des durées d'intervention du Consultant** pour l'exécution de l'ensemble des prestations.

Récapitulation des durées d'intervention du Consultant

Désignation	Unité	Nombre	Quantités unitaires (jours)	Quantités totales (jours)
1. Rémunération des honoraires				
<i>Visite de terrain + séances de travail avec la CI</i>	Jour	2	20	40
<i>Rédaction rapport par visite (provisoire et définitif)</i>	jour	2	5	10
<i>Rédaction rapport final (provisoire et définitif)</i>	jour	1	6	6

2. Frais de mission et voyage en RDC				
Per-diem (missions en RDC, nuitées)	Nuitée	2	19	38
Frais de déplacement à l'intérieur	Jour	1	14	14
Frais déplacement à Kinshasa	Jour	2	5	10
Voyages internationaux (class économique)	Jour	2	1	2

5. QUALIFICATIONS REQUISES

L'Expert est un Consultant indépendant possédant les qualifications et compétences requises pour la mission.

Il devra justifier un bon nombre d'expériences prouvées dans le domaine de l'ingénierie routière, gestion des projets pour l'Ingénieur routier et de la passation des marchés.

Les expériences, qualifications et compétences intrinsèques seront prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Pour répondre aux critères de sélection, le Consultant devra prouver qu'il possède les profils, les qualifications et les expériences prouvées.

5.1. Profils et Qualifications

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en Génie civil, BTP ou autres formations d'un niveau et contenu équivalents ou pertinents ;
- Avoir une expérience générale minimale de 10 ans dans la gestion des projets, et avoir assumé des responsabilités dans les projets de développement financés par les bailleurs de fonds, notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union européenne ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la conduite de projets de route revêtue en appui à la maîtrise d'ouvrage et/ou en qualité de maître d'œuvre ;
- Justifier d'une expérience d'au moins trois (3) ans dans la conduite de projets de route en terre et réhabilitation des infrastructures rurales connexes en appui à la maîtrise d'ouvrage et/ou en qualité de maître d'œuvre ;
- Avoir réalisé au moins deux missions d'audit technique des chantiers similaires ou d'évaluation ou de contrôle et surveillance de projets (routes revêtues, routes en terre et infrastructures agricoles et rurales connexes), dont au moins une comme Chef de mission au cours des dix (10) / huit (8) dernières années dans le secteur routier ;

- Justifier d'au moins une expérience pertinente de trois (3) ans dans l'élaboration des documents de passation des marchés d'un montant d'au moins 5 millions de USD basés sur les modèles des principaux bailleurs de fond multilatéraux (BAD, BM et UE) ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de traitement de texte et tableur (Word et Excel) ;
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit.

6. NORMES.

L'Audit sera réalisé conformément aux normes des missions d'Ingénieurs-conseils et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que le Consultant pourra juger nécessaires en la circonstance.

7. DOCUMENTS DE BASE DE L'AUDIT.

La CI mettra à la disposition du Consultant tous les documents nécessaires à la mission et l'aidera également à prendre contact avec toutes les administrations, institutions ou prestataires de services concernés par l'Audit technique du projet.

Ces documents comprendront les dossiers d'études techniques et DAO des travaux ainsi que les rapports mensuels des missions de contrôle dont les versions électroniques seront transmises directement au consultant par ces derniers.

8. DUREE DE LA MISSION

Les prestations du consultants seront réalisées dès la notification définitive du marché jusqu'au 31 décembre 2020 ou une autre date qui sera convenue entre les parties.

La durée prévue pour la réalisation des prestations correspondant à la réalisation de la mission est de 85 jours dont 60 jours sur sites et 25 jours de travail au bureau.

9. PRESENTATION DES RAPPORTS PAR LES CONSULTANTS.

Le Consultant soumettra au plus tard 1 semaine après la fin de chaque mission, un rapport provisoire condensé faisant état des observations et recommandations ainsi que des dispositions qui devraient être prises par la CI pour satisfaire les recommandations émises.

Les principales observations et conclusions de ce rapport nécessitant de prendre des dispositions urgentes seront discutées avec la CI et transmises sous forme de note lors du séjour de l'auditeur à la Cellule Infrastructures.

La CI a au maximum 15 jours pour émettre ses observations et commentaires sur le rapport provisoire.

Le Consultant transmettra à la CI le rapport définitif de sa mission après consolidation avec l'expert en passation des marchés, une semaine au plus tard après la réception des commentaires de la CI sur le rapport provisoire.